

LABEL « MODE D'ACCUEIL A VOCATION D'INSERTION PROFESSIONNELLE (AVIP) »

WEBINAIRE DE PRÉSENTATION 28 SEPTEMBRE 2026



Les intervenants pour ce webinaire :

CAF du Loiret : Romain BERNICHON, conseiller technique départemental petite enfance ;

MSA Beauce Cœur de Loire : Aurélie LEGROS, Chargée de développement Action Sanitaire et Sociale ;

Préfecture du Loiret : Nadine CHAIB, sous-préfète, secrétaire générale adjointe ;

France Travail : Françoise DESCHAMPS, chargée de Mission Partenariat à la Direction départementale du Loiret ;

Mission Locale Montargis-Gien : Aurélie COMBE, responsable de secteur – Laurent BRICARD, responsable d'antenne Gien;

Mission Locale de l'Orléanais : Celine BORET, responsable de secteur ;

Département du Loiret : Adèle MOREAU, chargée de mission Accompagnement RSA ;

Représentants des EAJE labellisés dans le Loiret : Saint Jean de la Ruelle, Montargis, Communauté de communes Berry Loire Puisaye ;

Le déroulé du webinaire :

- Préambule : les objectifs de l'offre d'accueil « à vocation d'insertion professionnelle » ;
 - AVIP dans le Loiret à ce jour;
 - Calendrier de la future campagne de labellisation ;
 - Les conditions pour l'obtention du label ;
 - Les partenaires prescripteurs : point sur le parcours d'orientation des bénéficiaires de place d'accueil; les engagements des prescripteurs ;
 - Les financements possibles au titre du label ;
 - Retours d'expériences des EAJE labellisés dans le Loiret ;
 - Questions / réponses ;
- 

Préambule

Les modes d'accueil du jeune enfant constituent un instrument efficace de conciliation entre la vie familiale et la vie professionnelle.

L'accueil du jeune enfant « à vocation d'insertion professionnelle » (Avip) a pour objectif de favoriser l'accès à l'emploi des parents ayant des jeunes enfants (de moins de 3 ans) en leur permettant :

- ▶ D'obtenir une place en crèche, ponctuelle puis pérenne pour leur enfant.
- ▶ De bénéficier d'un accompagnement personnalisé à la recherche d'emploi par le Conseil Départemental, les services de France Travail, la Mission locale et ainsi de favoriser leur insertion socio-professionnelle.

Cet enjeu est d'autant plus marqué pour les familles monoparentales, dont la recherche d'emploi peut-être grandement freinée compte-tenu du coût et de l'accessibilité aux modes de garde.

Les modes de garde « AVIP » apparaissent aussi, et de plus en plus, comme un moyen de lutte contre les inégalités sociales en prenant en charge les enfants des familles les plus démunies. En effet, certaines d'entre elles, par leur situation précaire, cumulent des difficultés spécifiques auxquelles les dispositifs classiques d'accueil du jeune enfant ne permettent pas toujours une réponse adaptée à leur besoin de garde.

Dans ce cadre, une charte nationale a été établie et signée entre le ministère des affaires sociales et de la santé, le ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social, le ministère des familles, de l'enfance et des droits des femmes, la Caisse Nationale des Allocations Familiales (Cnaf) et France Travail. Cette charte fixe les principales modalités d'adhésion des modes de garde du jeune enfant à ce dispositif et est issue de l'Accord relatif aux modes d'accueil à vocation d'insertion professionnelle de Septembre 2025.

Dans le cadre d'un objectif partagé de levée des freins périphériques du retour à l'emploi, la Caisse d'Allocations familiales du Loiret, La MSA Beauce cœur de Loire, la Préfecture du Loiret, le Conseil départemental du Loiret, France Travail et les Missions locales s'associent pour développer l'accueil du jeune enfant « AVIP » sur le département du Loiret.

LABEL AVIP 2027-2028

► EAJE labellisés (5 EAJE ; 35 places) :

Saint Jean de la Ruelle : crèche « Le coquelicot » = 7 places

Montargis : crèche « Dom Pedre » = 12 places ; crèche « Les Closiers » = 8 places

CC Berry Loire Puisaye : crèche « Frimousses de Loire » à Briare = 5 places ;
crèche « Frimousses de Loire » à Chatillon sur Loire = 3 places

LABEL AVIP 2027-2028

- ▶ Axes du nouvel appel à candidatures :

Calendrier :

- Début appel à projet : Fin Novembre – Début Décembre 2026
- Fin appel à projet : Mi-février 2027
- Comité de labellisation: Mars 2027
- Notifications de labellisation Mi Mars 2027
- Période de 1^{ère} labellisation: de Mars 2027 à Août 2028

LABEL AVIP 2027-2028

Principes :

- Prise en compte et valorisation d'un temps de préparation des premiers accueils (entre Mars et Septembre 2027) – pas d'objectifs quantitatifs d'accueil d'enfants sur cette période.
- Partenaires prescripteurs = France Travail, Mission Locale, Conseil Départemental.

Engagement du candidat au label =

- ▶ Réserver des places d'accueil pour les enfants âgés 0-3 ans dont l'un des parents est en parcours d'insertion professionnelle. Le volume est à l'appréciation du candidat, néanmoins tout EAJE devra réserver au minimum 10% de sa capacité d'accueil (agrément PMI) et à minima 3 places pour tout EAJE d'une capacité d'accueil inférieur à 30 places.
- ▶ Offrir un temps d'accueil hebdomadaire de 10h00 minimum pour les enfants de ces publics, sur une durée maximum d'un an (contrat de 6 mois renouvelable 1 fois).
- ▶ Assurer une place d'accueil pérenne à l'enfant lorsque le bénéficiaire retrouve un emploi. En cas d'impossibilité, le bénéficiaire est accompagné par le gestionnaire pour trouver un autre mode d'accueil sur le territoire (Assistant maternel, place dans un autre EAJE).

Objectif = 20% du total des enfants accueillis au sein de l'EAJE sur une année doivent l'être dans le cadre d'enfants orientés via le dispositif AVIP. Le taux d'occupation financier des places réservées pour le Label AVIP est un indicateur marquant concernant le dispositif.

→ Pour un gestionnaire qui souhaite engager plusieurs EAJE, le calcul se fait par équipement.

- Des outils sont fournis pour l'organisation de la démarche AVIP et pour les pièces justificatives à transmettre (modèle fiche d'entretien EAJE/famille AVIP ; bilan AVIP; modèle budget prévisionnel)
- Possibilité d'augmenter le nombre de places réservées au moment du renouvellement du label (à la rentrée Sept 2028 – voir termes labellisation à cette période).
- Projection : 1^{ère} labellisation sur une année scolaire « entière ». Le renouvellement pourra s'étendre sur une période plus longue,

LABEL AVIP 2027-2028

► Indications :

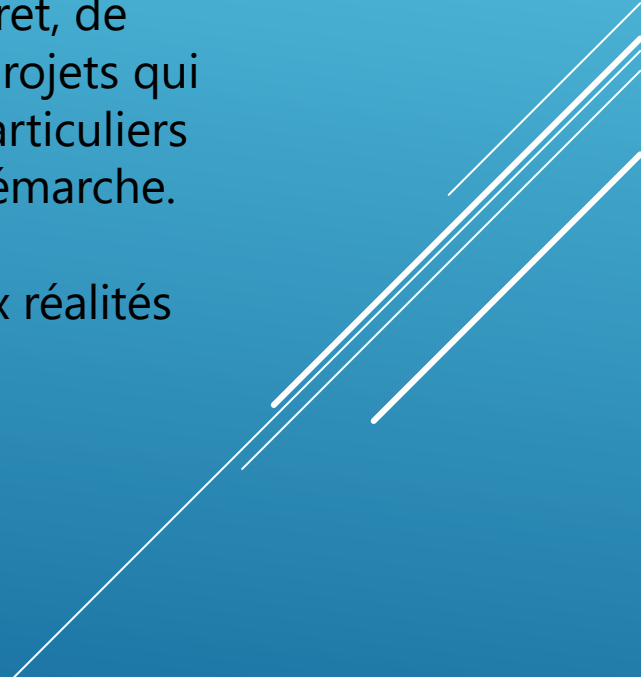
- Chaque EAJE doit identifier un référent AVIP (au sein de l'EAJE). Le référent doit pouvoir se détacher des fonctions de direction ou d'encadrement enfant. Le gestionnaire jouera un rôle important dans la coordination du dispositif (formalités avec les partenaires prescripteurs, pilotage du dispositif).
- Le temps de préparation aux premiers accueils doit être organisé (réunions préparatoires, commission d'attribution, ...)
- Le suivi des familles accueillies sur des places AVIP doit être prévu (au moins 1 fois par trimestre) avec l'ensemble des partenaires prescripteurs.
- Des conventions de partage de données selon les normes RGPD doivent être signées entre les prescripteurs et l'EAJE
- Financement de la CAF par année civile (proratisation)
- Fournir un budget prévisionnel sur plusieurs périodicités (Mars 27 à Déc 27 ; Janv 28 à Août 2028).
- Paiement par système d'acompte et de solde (sous réserve de transmissions des PJ).

LABEL AVIP 2027-2028

Chaque gestionnaire, chaque EAJE en fonction de son histoire et ses réalités locales saura définir son projet, sa politique en lien avec la démarche AVIP.

Le comité de labellisation AVIP composé de la CAF, de la MSA, de la Préfecture du Loiret, de France Travail, des Missions Locales et du Conseil Départemental saura apprécier les projets qui coordonnent à la fois dynamique sociale sur un territoire et adaptation aux besoins particuliers des familles tout en tenant compte des particularités de l'EAJE qui s'engage dans la démarche.

L'objectif étant de proposer une action cohérente, efficace, adaptée aux besoins et aux réalités locales, pour s'inscrire dans une démarche pérenne.





Charte des modes d'accueil à vocation d'insertion professionnelle

UN ACCUEIL POUR PARTICIPER À LA LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS SOCIALES ET FAVORISER L'INSERTION DES PARENTS

Ce mode d'accueil accueille des enfants dont les parents sont engagés dans un parcours d'insertion sociale ou professionnelle afin de leur permettre de rechercher un emploi, suivre une formation, réaliser un stage ou bénéficier d'un accompagnement social. Cet accueil constitue un levier pour favoriser le retour à l'emploi des parents, proposer à tous les enfants un accueil de qualité et de lutter contre les inégalités sociales dès le plus jeune âge.

Les acteurs de l'insertion accompagnent les parents dans leur parcours et travaillent en lien étroit avec ce mode d'accueil.

ACCUEILLIR UN NOMBRE MINIMUM D'ENFANTS DONT LES PARENTS SONT DANS UN PARCOURS D'INSERTION

Le mode d'accueil précise dans son projet d'accueil la part d'enfants accueillis dont les parents sont en parcours d'insertion. Le mode d'accueil adapte son fonctionnement aux besoins spécifiques des familles (amplitudes horaires, jours d'accueil, actions de soutien à la parentalité, etc.). L'accueil de l'enfant est prioritairement régulier et le cas échéant adapté en intensité au cours des périodes de formation et de reprise d'emploi qui le justifient.

UN ACCUEIL INTÉGRÉ À L'OFFRE DU TERRITOIRE

Le mode d'accueil Avip inscrit son offre en complémentarité avec les offres d'accueil mises en œuvre sur le territoire. Il participe, le cas échéant, aux réunions de réseaux ou de coordination des modes d'accueil Avip et de leurs partenaires mis en place sur le territoire.

UN ACCUEIL SUR ORIENTATION DES ACTEURS DE L'INSERTION

Il reçoit les demandes d'accueil des parents en insertion orientés par les acteurs locaux Avip du territoire.

UNE CONTINUITÉ D'ACCUEIL

Lorsque le parent bénéficiaire retrouve un emploi ou que l'accompagnement social ou professionnel s'interrompt, le mode d'accueil Avip favorise la continuité de l'accueil de l'enfant, en son sein ou avec le concours de modes d'accueil partenaires, dans le respect des besoins de l'enfant, en considération des besoins du parent résultant de sa situation nouvelle, et des contraintes des modes d'accueil.

L'INFORMATION DES FAMILLES

La présente charte doit être remise aux parents usagers d'un mode d'accueil Avip et accueillis à ce titre. Le logo Avip doit être utilisé par le mode d'accueil pour toutes les actions de communication qu'il entreprend en direction des partenaires associés au label et à son fonctionnement.

Le mode d'accueil Avip est recensé sur le site monenfant.fr, site d'information sur les modes d'accueil de la branche Famille de la Sécurité sociale et de ses partenaires.

LA PARTICIPATION AU BILAN DES ACCUEILS AVIP DU TERRITOIRE

Le mode d'accueil participe à la réalisation du bilan des accueils Avip sur le territoire.

Soutenu
par



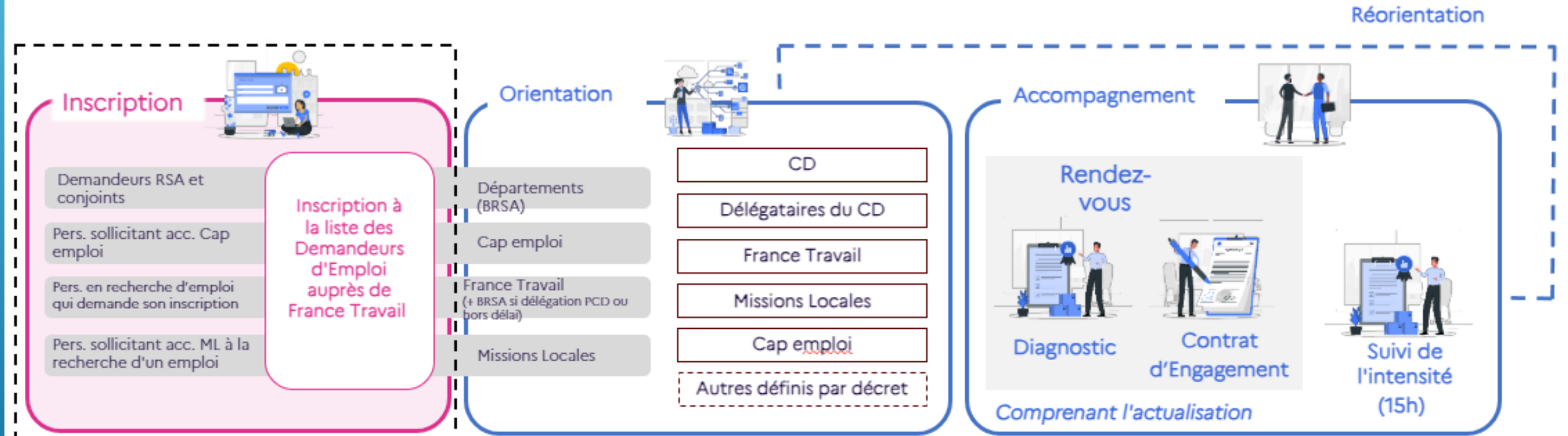
Réseau pour l'Emploi





De l'inscription de tous à l'accompagnement personnalisé pour tous

Françoise Deschamps, France Travail - chargée de mission Partenariat





Public visé



Céline Boret, Mission Locale de L'Orléanais – responsable de secteur

Les parents de jeunes enfants de 0 à 3 ans **volontaires pour s'engager dans une démarche de recherche d'emploi intensive** :

- En recherche active d'emploi, en maintien ou retour à l'emploi, en formation pour accéder à un emploi, en période de mise en situation en milieu professionnel (Pmsmp), pour un entretien de recrutement, ...

Attention particulière pour les publics les plus éloignés de l'emploi :

- Les **familles les plus fragilisées** : monoparentales et /ou résidant dans des quartiers relevant de la Politique de la Ville, centres d'hébergement d'urgence,
- Les bénéficiaires de l'**accompagnement global** dispensé par **France Travail** ou les Missions Locales,
- Les **allocataires du RSA** bénéficiant d'un suivi par un **conseiller d'insertion professionnel**,
- Les **jeunes de moins de 25 ans** sans diplôme avec un jeune enfant.



Coordination : Les partenaires du territoire

Adèle Moreau, Département du Loiret – chargée des actions d'insertion vers l'emploi



L'ETAT

SERVICE PETITE
ENFANCE de la
commune / EPCI

LA CAF

Autres
acteurs de
l'insertion

MISSION
LOCALE



FRANCE
TRAVAIL

CCAS

LE
DEPARTEMENT

Espace
Emploi de la
commune



Signataires de la convention



Information, Orientation



Financeurs, accompagnement mise en place du dispositif



Les engagements des prescripteurs



Nommer des référents par organisme prescripteur

Repérer des parents potentiels

Orienter vers la crèche AVIP (fiche de liaison)

Participer aux commissions d'attribution

Suivre le bénéficiaire dans ses démarches d'insertion

Effectuer un bilan

Participer aux comités de pilotage



Une communication régulière entre tous les acteurs

LABEL AVIP 2027-2028

LES FINANCEMENTS



**PRÉFET
DU LOIRET**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



santé
famille
retraite
services

L'essentiel & plus encore

LABEL AVIP 2027-2028

CAF du Loiret :

- 2000 € pour le temps de préparation (Mars 2027 à Août 2027) – pour les EAJE primo labellisés.
→ Des PJ seront à fournir pour paiement du solde 2027 : CR réunions équipe et avec les prescripteurs.
- 1500 € par place réservée (en année entière). Le financement vient valorisé le temps de travail nécessaire à la coordination du dispositif au sein de l'EAJE.

LABEL AVIP 2027-2028

Les services de l'Etat :

- Financeront une aide au démarrage aux gestionnaires dont les structures sont implantées dans un Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville (QPV).

Il s'agira d'une aide forfaitaire de 4000 euros pour la première structure labellisée, à laquelle se rajoutera un bonus de 2300 euros par structure supplémentaire rentrant dans le dispositif, et gérée par le même gestionnaire.

Ces sommes seront attribuées annuellement, sur toute la durée de la convention dans le cadre d'une première labellisation (sous réserve des fonds disponibles).

Modalités du soutien financier de la MSA Beauce Cœur de Loire

Aurélie Legros, chargée de développement Action Sanitaire et Sociale

✓ **Aide au démarrage*** forfaitaire, dont le montant sera apprécié au regard des éléments présentés et ce dans la limite de 5 000€, sur la durée du conventionnement

**Les structures ayant bénéficié d'une aide lors des précédentes campagnes de labellisation, ne seront pas éligibles et ne pourront prétendre au financement de la MSA BCL.*

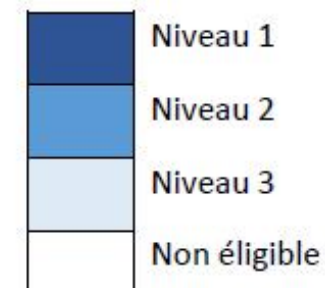
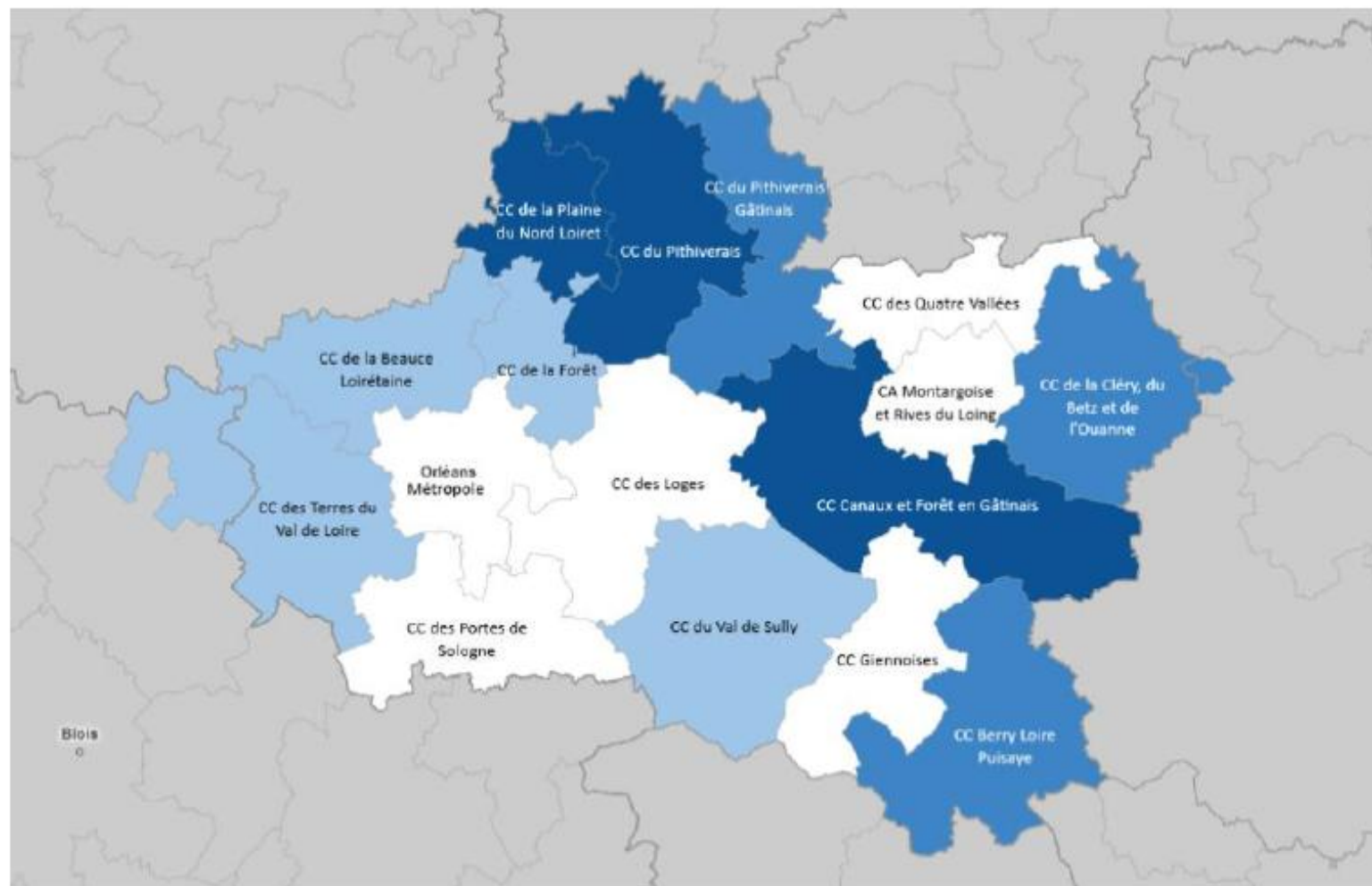
✓ Eligible pour les structures accueillants : **Des familles résidant dans une commune rurale et/ou des familles affiliées au régime agricole**



Mise à disposition d'un document annexé au cahier des charges précisant les territoires à enjeux ruraux, éligibles à ces financements

■ ANNEXE : Répartition territoriale des modalités de soutien de la MSA Beauce Cœur de Loire

Département : Loiret



La carte des territoires à enjeux ruraux constitue une référence pour l'appréciation de l'éligibilité des projets et la détermination du niveau de soutien financier susceptible d'être accordé par la MSA Beauce Cœur de Loire.

PRÉSENTATION SUPPORT APPEL À CANDIDATURES

Fiche de candidature « Label AVIP »

Fiche identité de l'EAJE (remplir une fiche par EAJE si la démarche engage plusieurs EAJE)

Contexte	Type d'EAJE			
	Capacité d'accueil (agrément PMI)			
	Identité du référent AVIP au sein de l'EAJE			
	Temps de travail actuel (en ETP)	Encadrement d'enfants		
		Fonction de direction		
	Pour cette fonction de référent AVIP, une augmentation du temps de travail initial du professionnel identifié est-elle prévue ? Oui/Non (si oui précisez en ETP)			
Temps de travail estimé pour la fonction de référent AVIP (en ETP)				
Description du projet de labellisation AVIP	Historique du projet Précisez l'historique de la démarche du gestionnaire de renforcement de l'accueil au sein de l'EAJE en direction des publics inscrits dans un projet de retour à l'emploi (quelles actions ont déjà été mises en place, ...)			
	Caractéristiques du territoire et public ciblé Précisez les problématiques et enjeux liés à l'insertion professionnelle sur votre territoire, les principales caractéristiques du public ciblé			
	Objectifs ciblés par le gestionnaire dans ce projet de labellisation AVIP d'un EAJE			
	Projection d'accueil au sein de l'EAJE - Décrire les différentes étapes de l'accueil d'un enfant sur une place AVIP - Décrire les conditions d'adaptation de l'accueil aux besoins des parents et de l'enfant			
	Projection de travail partenarial - Décrire la projection de travail avec les partenaires prescripteurs lors de l'accueil d'un enfant sur une place AVIP : préparation et suivi de l'accueil (points intermédiaires, bilans) ; organisation de l'attribution des places AVIP, ... - Décrire les actions envisagées avec des partenaires dans le cadre de la démarche l'accompagnement à la parentalité			
Modalités de fonctionnement De l'EAJE	Nombre d'heures d'ouverture journalières			
	Nombre de jours d'ouverture annuel			
	Volume horaire annuel			
Accueil prévisionnel AVIP	Places prévisionnelles réservées pour l'accueil d'enfants dont les parents sont demandeurs d'emploi	Nombre de places		
		En % de la capacité totale d'accueil (agrément PMI)		

Financement MSA (à remplir uniquement si concerné) :

ELIGIBILITE FINANCEMENT MSA	Nombre de familles affiliées au régime agricole accueillies en 2025 au sein de l'EAJE	
	Nombre de familles affiliées au régime agricole habitant sur la collectivité (dernières données disponibles)	
	Nom des (de la) commune(s) rurale(s) concernée(s) et degré de priorité associé	

Budget prévisionnel annuel

Un budget prévisionnel de chaque période est à adresser pour chaque EAJE (budget lié au dispositif AVIP uniquement) :

BUDGET PREVISIONNEL – LABELLISATION AVIP Mars 2027 – Décembre 2027 Nom structure : Gestionnaire :			
DEPENSES		RECETTES	
Charges de personnel lié à la fonction de référent AVIP		Financement CAF pour la préparation à l'accueil (uniquement pour période de Mars 27 – Août 27)	
Impôts et taxes liés aux frais de personnel		Financement CAF pour la coordination du dispositif AVIP (80% des dépenses subventionnables dans la limite de 1500€ par place réservée pour le dispositif AVIP).	
		Financement de l'Etat (le cas échéant)	
		Financement MSA (le cas échéant)	
		Prestation de service communale ou intercommunale	
		Autres (à préciser) :	
TOTAL DEPENSES		TOTAL RECETTES	

BUDGET PREVISIONNEL – LABELLISATION AVIP Janvier 2028 – Août 2028 Nom structure : Gestionnaire :			
DEPENSES		RECETTES	
Charges de personnel lié à la fonction de référent AVIP		Financement CAF pour la coordination du dispositif AVIP (80% des dépenses subventionnables dans la limite de 1500€ par place réservée pour le dispositif AVIP).	
Impôts et taxes liés aux frais de personnel		Financement de l'Etat (le cas échéant)	
		Financement MSA (le cas échéant)	
		Prestation de service communale ou intercommunale	
		Autres (à préciser) :	
		TOTAL DEPENSES	

Fait à, le

Cachet et signature

LABEL AVIP 2027-2028

RETOUR D'EXPÉRIENCE DES EAJE LABELLISÉS LABELLISÉS AVIP

Saint Jean de la Ruelle

Montargis

Communauté de Communes Berry Loire Puisaye

Several white diagonal lines of varying lengths and thicknesses are positioned in the bottom right corner of the slide, creating a modern, abstract graphic element.

LABEL AVIP 2027-2028

Vos questions / réactions?

Several white diagonal lines of varying lengths and thicknesses are positioned in the bottom right corner of the slide, creating a modern, abstract graphic element.

LABEL AVIP 2027-2028

ANNEXE

Contacts :

- ▶ **CAF du Loiret** : Romain BERNICHON, conseiller technique départemental petite enfance - petite-enfance@caf45.caf.fr
- ▶ **MSA Beauce Cœur de Loire** : Aurélie LEGROS, Chargée de développement Action Sanitaire et Sociale - legros.aurelie@bcl.msa.fr
- ▶ **Préfecture du Loiret** :
 - Noëlle COUSIN : Déléguée du Préfet / Orléans (Blossières/Dauphine), Saint-Jean-de-Braye, Fleury-les-Aubrais, Sully-Sur-Loire et Pithiviers) - 02 38 81 42 97 / 07 72 04 63 00
 - Coralie TAYAMA : Déléguée du Préfet / Agglomération Montargoise et rives du loing | Ville de Gien - 02 38 81 43 55 / 06 31 45 72 28
 - Thierry MAUBERT : Délégué du Préfet Orléans L'Argonne, La Source et Saint-Jean-de-la-Ruelle - 06 12 29 98 23
- ▶ **France Travail** : Françoise DESCHAMPS, chargée de Mission Partenariat à la Direction départementale du Loiret - francoise.deschamps@francetravail.fr
- ▶ **Département du Loiret** : Adèle MOREAU, chargée de mission Accompagnement RSA – adele.moreau@loiret.fr
- ▶ **Missions Locales** :
 - Montargis-Gien = Aurélie COMBE, responsable de secteur - aurelie.combe@aijam.com
 - Orléanais = Céline BORET, responsable de secteur - celine.boret@mlo.fr